

# Réflexions sur la position de saint Augustin relativement aux Septante dans sa discussion avec saint Jérôme

Les discussions qui ont opposé saint Augustin à saint Jérôme sur la traduction entreprise par ce dernier du texte hébreu de l'A.T., sont bien connues. Nous n'avons aucunement la prétention d'en reprendre ici l'histoire<sup>1</sup>. Pour honorer à notre manière M. le Chanoine Bardy, qui a tant aimé nos vieux Pères, tant aimé l'évêque d'Hippone notamment, nous voudrions tout simplement proposer quelques réflexions quant à la position prise touchant les Septante par le grand évêque au cours de ces discussions.

Cette position est généralement appréciée avec sévérité de nos jours. C'est Jérôme qui aurait vu juste en traduisant l'A.T. sur l'original ; il avait le sens critique, mais non pas Augustin ; il a su faire triompher dans l'Eglise le culte et l'étude de l'hébreu, seul inspiré. Loin de nous la pensée de vouloir rabaisser les mérites de saint Jérôme dans l'espèce ; ils sont grands. Sa découverte de l'*hebraica veritas* a constitué un événement. Elle est bien sienne, encore qu'elle ait été pressentie par un précurseur tout au moins, Jules Africain et encore que les *Hexaples* aient mis le novateur devant le problème à résoudre, s'ils ne l'ont proprement aiguillé vers la piste à suivre. Est-ce une raison pour méconnaître ce qu'il peut y avoir d'exact dans les perspectives de son contradicteur ? Nous ne le pensons pas. C'est uniquement à le bien saisir que nous désirerions consacrer ces lignes<sup>2</sup>.

\* \*

Saint Augustin n'opposait aucune difficulté de principe à la publication de nouvelles traductions bibliques<sup>3</sup>. En propres termes il le dit à son corres-

1. On peut par exemple, se reporter pour cela à F. CAVALLERA, *Saint Jérôme. Sa vie et son œuvre*, I, 1, Paris et Louvain, 1922, p. 297-306.

2. Nous n'utiliserons guère ici que la correspondance de saint Augustin. Nous la prendrons dans l'édition Goldbacher du C.S.E.L., t. XXXIV, seul tome cité sans autre indication : P. I. (=I), 1895 ; P. II (=II), 1898. On peut également se servir du fascicule XXII du *Florilegium patristicum* : SS. Eusebii Hieronymi et Aurelii Augustini *Epistolae mutuae*, ed. J. Schmid, Bonn, 1930 (avec prolégomènes sur l'histoire de la controverse, p. 1-14).

3. Il y trouvait même un avantage pour les Latins, tant il était peu satisfait des versions en service chez eux ; cf. *Ep.* 71, IV, 6 (II, 254, 11-255, 1 ; PL 33, 243).

pondant pour l'Évangile<sup>4</sup> ; il le félicite de ce qu'il a réalisé à cet égard. Il en use de même pour ce qui regarde les Septante<sup>5</sup>. Se serait-il d'ailleurs sans cela occupé à son tour de versions scripturaires, ainsi qu'il apparaît<sup>6</sup> ? Donc ce n'est aucunement le fait qu'à Bethléem il y ait eu initiative, qui le chagrine dans l'occurrence. Le seul point qui l'inquiète, est que l'initiative ait été ce qu'elle est, qu'elle ait consisté en une traduction de l'A.T. sur l'hébreu, rejet s'ensuivant des Septante.

Pour l'évêque, en effet, comme pour le moine, les deux choses sont liées ; la version nouvelle était destinée à supplanter toute autre, quelle qu'elle fût, parce que version sur l'hébreu. Les autres traductions avaient pour base les Septante. Or ceux-ci doivent s'effacer devant *l'hebraica veritas*. Dès le début de la controverse Augustin en a eu le sentiment. Il ne s'était pas trompé. D'où son émotion, parce que l'initiative comportait justement rejet des Septante.

Mais pourquoi s'émouvoir de ce rejet dans les conditions où il se présentait ? Plusieurs motifs y poussaient l'évêque. Il ne les a pas analysés. Essayons de les repérer pour notre compte, en dégageant chacun d'eux de ce tout où ils s'insèrent.

Le premier motif, il est manifestement important aux yeux de l'évêque<sup>7</sup>, doit être que celui-ci, devant l'innovation, redoutait des dissensions à l'intérieur de l'Église.

Dissensions d'abord entre Grecs et Latins. Les premiers, en effet, connaissaient les Septante et seulement les Septante<sup>8</sup>. Si maintenant leurs frères d'Occident se mettent, et en masse, à utiliser les récentes traductions hiéronymiennes sur l'hébreu, comment les Grecs vont-ils le prendre ? L'évêque est préoccupé à ce sujet<sup>9</sup>. Préoccupation d'ordre apostolique, qui manifeste l'acuité de ses intuitions dans cet ordre. Il est certain qu'aujourd'hui même, le fait que pour l'A.T. Latins et Grecs n'ont plus en commun un texte unique de base, n'est pas spécialement favorable à un rapprochement entre eux. En soi il vaudrait mieux qu'ils pussent partir du même fondement pour présenter leurs vues respectives<sup>10</sup>.

4. *Loc. cit.* (II, 253, 17 sq.).

5. *Ep.* 28, II, 2 (I, 105, 12 sq. ; *PL.* 33, 112) ; *Ep.* 71, II, 3 (II, 250, 9 sq. ; *PL.* 33, 242) ; 4 (II, 252, 1 sq. ; *PL.* 33, 242) ; IV, 6 (II, 254, 11 sq. ; *PL.* 33, 243) ; *Ep.* 82, V, 35 (II, 386, 11 sq. ; *P.L.* 33, 291).

6. En dépit des réticences de certains, nous tenons le fait pour acquis. Il est visible du moins que l'évêque d'Hippone a modifié en plus d'un cas sa façon de citer un texte au cours de sa carrière épiscopale. Or il ne l'a fait qu'à bon escient, après contrôle. Il était extrêmement scrupuleux sur ce chapitre. Il le manifeste ici même pour la version par saint Jérôme de l'Évangile : *Ep.* 71, IV, 6 (II, 253, 17-254, 2 ; *P.L.* 33, 243).

7. Le motif reparaît encore à la fin de la discussion, *Ep.* 82, V, 35 (II, 386, 11-387, 4 ; *P.L.* 33, 291), alors qu'Augustin admet pourtant à ce moment-là une certaine utilité de l'hébreu, *op. cit.*, 34 (II, 385, 10 sq. ; *P.L.* 33, 290).

8. Cf. ce qui se passe à Œsa, *Ep.* 71, III, 5 (II, 253, 5 sq. ; *P.L.* 33, 242 sq.).

9. *Ep.* 71, II, 4 (II, 252, 3-5 et 10-11 ; *P.L.* 33, 242).

10. Notons toutefois qu'il existe des communautés catholiques de rite oriental pour utiliser elles-mêmes les Septante et montrer ainsi d'une façon particulièrement frappante que ce texte biblique demeure officiellement en usage dans le catholicisme.

L'initiative de saint Jérôme a donc d'une certaine façon contribué à mettre les Latins dans une condition spéciale par rapport aux communautés de langue grecque. Augustin n'a pas eu tort de le soupçonner, non plus que d'envisager les conséquences possibles d'un tel état de choses.

Autre péril qu'il a envisagé, de dissensions, et peut-être de scandales au sein des chrétientés d'Occident elles-mêmes. Voici, en effet, qu'à ces chrétientés s'offrent désormais toute une gamme de versions nouvelles de types différents. Quand l'une d'entre elles est adoptée par une église et qu'elle est lue à la synaxe, si elle prend appui sur le grec, telles les versions hexaplaïres, il y a possibilité de contrôle, remarque Augustin<sup>11</sup> ; car le grec, précise-t-il<sup>12</sup>, est une langue fort connue. Que si au contraire elle repose sur l'hébreu, il y a risque de tumulte, comme il est arrivé à CÉa ; la lettre 71 le raconte tout au long, et de quelle façon l'évêque du lieu, après un essai de lecture hiéronymienne, a dû battre en retraite piteusement<sup>13</sup>. Saint Jérôme aura beau répliquer en se gaussant<sup>14</sup> ; le cas n'avait rien d'illusoire. Il répond à une situation que nous envisageons peut-être mal, dont il nous faut prendre conscience en tout cas, tant elle est différente de celle à laquelle nous sommes accoutumés de nos jours.

De fait, il existe actuellement une science critique de l'hébreu. Cette langue s'étudie comme n'importe quelle langue ancienne, avec application de toutes les méthodes philologiques en usage dans ce cas. N'importe qui peut s'y appliquer et devenir très fort. Au IV<sup>e</sup> siècle de notre ère, il en allait de tout autre sorte. A peu près personne en dehors des Juifs ne connaissait l'hébreu, tout juste quelques chrétiens, extrêmement rares à cette date. Saint Epiphane et saint Jérôme ont peut-être été les seuls parmi eux, vers la fin de ce IV<sup>e</sup> siècle, à en posséder autre chose que quelques éléments<sup>15</sup>. Encore Jérôme a-t-il dû pour cela s'instruire en milieu juif<sup>16</sup>, comme avait fait Origène avant lui. Or n'est-ce point parce qu'il aurait senti entre autres les dangers du procédé, qu'Origène, dans sa discussion avec Jules Africain, s'était refusé quant à lui à admettre la supériorité du texte hébraïque sur les Septante<sup>17</sup> ? Il n'admettait

11. *Ep.* 71, II, 4 (II, 252, 3-6 ; *P.L.* 33, 242) ; IV, 6 (II, 253, 17-254, 4 ; *P.L.* 33, 243).

12. *Ep.* 71, II, 4 (II, 252, 6 ; *P.L.* 33, 242) ; IV, 6 (II, 254, 2-4 ; *P.L.* 33, 243). Ces réflexions suggèrent que non seulement l'évêque à cette date avait une pratique suffisante du grec pour vérifier sur les Septante les textes bibliques qu'il utilisait, mais qu'il devait avoir l'habitude de le faire. De même, il va sans dire, pour le N. T.

13. III, 5 (II, 253, 1-13 ; *P.L.* 33, 242-243).

14. *Ep.* 112, 21-22, ed. Hilberg, *C.S.E.L.* 55, 391, 9-393, 5 ; *P.L.* 22, 929-931.

15. Saint Augustin lui-même, c'est trop compréhensible, n'en demandera pas plus à son clergé, bien qu'il préconise une certaine connaissance de l'hébreu pour la pratique de l'homélie chrétienne ; cf. *De doctrina christiana*, II, XI, 16, *P.L.* 34, 42 sq.

16. M. Bardy en personne a fourni à ce sujet, de très utiles et fort curieuses précisions dans le numéro jubilaire de la *Revue Benedictine*, 46, 1934, p. 145-164 : *Saint Jérôme et ses maîtres hébreux*.

17. *P.G.* 11, 48-85.

pas; il le précise, que les chrétiens aient à « flirter » avec les Juifs ni à les suivre<sup>18</sup>. Augustin eût souscrit des deux mains à cette interdiction. Il le disait à son correspondant à propos des traductions de celui-ci sur l'hébreu<sup>19</sup> : s'il y a litige à ce sujet, on est réduit à consulter les Juifs. Si ces derniers nous bernent, toi seul es capable de leur remonter. Encore est-il que s'il fallait un juge dans le litige entre eux et toi, on en trouverait difficilement.

Qui dans le fait aurait alors été en mesure de trancher ? Quelle autorité, de surcroît, eût été capable dans l'Eglise de juger des versions hiéronymiennes pour les approuver ? Ces versions se présentaient nanties de leur seule origine comme recommandation, sans même, notons-le, un certificat d'origine authentique, tels étant les procédés de librairie à l'époque. A ses risques et périls, un évêque pouvait donc introduire le lecteur de ces versions dans la liturgie de son église, ainsi qu'il était arrivé à Cœa pour le livre de Jonas. Ce livre était du même coup promu dans cette église à la dignité de lecture officielle, un point, c'est tout. Ailleurs la situation restait la même, tandis que l'évêque assez audacieux pour se lancer de la sorte, devenait justiciable de son audace, s'il se trouvait.

Ainsi un deuxième motif se fait-il jour, d'appréhension de la part d'Augustin devant les traductions de saint Jérôme sur l'hébreu. Ces traductions n'étaient point accréditées officiellement et pouvaient difficilement l'être, en quoi leur condition était radicalement différente de celles qui avaient cours jusque-là, réalisées sur les Septante<sup>20</sup>. Car les Septante bénéficiaient, au contraire, d'un crédit singulier dans le monde ecclésiastique de ce temps-là. C'était pratiquement le seul texte en usage de l'A.T.<sup>21</sup> dans l'immense majorité des communautés chrétiennes<sup>22</sup>. A elle seule cette quasi-unanimité pouvait paraître impressionnante pour un catholique. Il semble justement qu'elle ait impressionné dans une certaine mesure l'évêque d'Hippone<sup>23</sup>. Mais sans doute un autre aspect l'a-t-il touché davantage encore dans la question. L'évêque parle,

18. *Op. cit.*, n. 4, *ib.*, 57 A. Comme l'a bien signalé A. RAHLS dans son édition manuelle des Septante, 3<sup>e</sup> éd., vol. 1, Stuttgart, 1949, p. XII-XIII, le travail scientifique des *Hexaples* ne doit pas nous faire illusion sur sa portée. En principe il s'agissait uniquement pour Origène, d'empêcher les Juifs de se mettre à l'abri des coups des chrétiens. L'exégète donnait à ceux-ci le moyen de poursuivre sur leur terrain les adeptes de l'hébreu. L'objectif n'était donc pas du tout de fournir au clergé et aux spécialistes catholiques la possibilité de s'installer pour eux-mêmes sur ce terrain. C'est au contraire ce que voudra Jérôme, et ce que finalement il est arrivé à obtenir dans le monde latin, quoiqu'il y ait mis du temps.

19. *Ep.* 71, II, 4 (II, 252, 6-14 ; *P.L.* 33, 242).

20. *Ep.* 82, V, 35 (II, 386, 11-387, 4 ; *P.L.* 33, 291). A ce moment-là, saint Augustin admettait cependant, nous l'avons vu, que les versions sur l'hébreu pouvaient avoir un certain intérêt, soit dans la polémique. C'était au fond le point de vue d'Origène.

21. Soit en grec directement, soit dans des traductions faites à partir du grec.

22. Ce que nous avons essayé de mettre en évidence dans une communication au Congrès de Patristique d'Oxford en septembre 1955, communication à paraître dans les publications de ce Congrès.

23. *Ep.* 71, II, 4 (II, 252, 10-11 ; *P.L.* 33, 242) ; IV, 6 (II, 254, 9-11 ; *P.L.* 33, 243).

en effet, au sujet des Septante, de *gravissima auctoritas*<sup>24</sup>. Entendrait-il que cet usage si répandu de leur texte conférerait par le fait même à celui-ci un caractère très spécial d'autorité et canonisait les Septante en quelque sorte ? La chose n'est aucunement impossible, puisque dans un contexte de cette espèce il argue de l'emploi qu'ont fait les Apôtres en personne de ce texte vénérable<sup>25</sup> ; en quoi il se réclamait d'un aveu de saint Jérôme lui-même sur ce point-là<sup>26</sup>. Semblable utilisation ne pouvait que rendre particulièrement cher aux chrétiens, un exemplaire à ce point en vedette des Livres Saints. De fait, il lui donnait aux yeux des évêques un poids si grand que pour les *Psaumes* il a fallu attendre ces toutes dernières années avant de voir l'Eglise romaine se détacher des Septante dans sa version latine pour s'orienter vers l'hébreu. Personnellement saint Jérôme estimait invraisemblable une révolution de cette sorte ; il s'en est expliqué dans la préface à son *Psalterium juxta Hebraeos*<sup>27</sup>. Dans ces conditions saint Augustin était-il si mal venu de son côté à tenir en ce temps-là les Septante pour intangibles, ce qu'ils sont demeurés d'ailleurs et demeurent chez les Grecs depuis l'origine ?

Il reste que d'autres considérations jouaient pour l'évêque en faveur des Septante, dont la suivante, troisième de la série, aussi grave à ses regards que les précédentes, sinon plus : l'origine extraordinaire de cette version. Certes dans sa correspondance avec saint Jérôme, Augustin ne parle pas en propres termes d'inspiration pour elle<sup>28</sup> ; il ne raconte pas non plus en détail de quelle façon la version aurait été mise sur le métier par plusieurs interprètes à la fois pour aboutir à un texte unique ; il y fait seulement allusion<sup>29</sup>. C'est encore trop dire, puisque la donnée est apocryphe. Mais sur ce point Augustin est Augustin, un peu crédule. Saint Jérôme reprend ici l'avantage ; il n'est point de ceux qui s'en laissent conter aisément.

Jérôme comprendra aussi mal un quatrième argument que lui oppose

24. *Ep.* 28, II, 2 (I, 106, 1-2, cf. 7-8 ; *P.L.* 33, 112) ; cf. *Ep.* 82, V, 35 (II, 386, 16-17 ; *P.L.* 33, 291).

25. *Ep.* 82, V, 35 (II, 386, 11-20 ; *P.L.* 33, 291).

26. *Ep.* 71, IV, 6 (II, 254, 9-11 ; *P.L.* 33, 243). Saint Jérôme, il va sans dire, aimait mieux, dans le moment, faire valoir le même argument en sens inverse et au bénéfice de son *hebraica veritas* ; cf. *Ep.* 57, 7-11 ; éd. Hilberg, C.S.E.L. 54, 512, 7-524, 8 ; *P.L.* 22, 572-578.

27. Dans l'édition H. de Sainte-Marie, Rome, 1954, p. 6-7. Le point de vue de saint Jérôme dans cette traduction du *Psautier* sur l'hébreu ne serait donc pas celui qu'il avait ailleurs, il rejoindrait, par exception, les perspectives d'Origène en ses *Hexaples* : polémique rendue possible avec les Juifs. On est loin de l'usage liturgique qui est en train de s'instaurer pour le nouveau *Psautier*. Jérôme n'eût point osé s'attaquer à une révolution si grave, s'agissant d'un livre de prière qui, depuis toujours, était pratiqué dans l'Eglise, suivant le type des Septante.

28. Récemment, certains exégètes ont parlé à leur tour d'inspiration comme hypothèse à envisager en ce qui concerne les Septante, mais c'est dans d'autres perspectives que les Anciens. Aucune liaison, chez ceux-là, de cette question avec les historiettes qui se racontaient autrefois sur la réalisation insolite de la traduction. Si la thèse nouvelle prenait jamais consistance, la position respective d'Augustin et de Jérôme s'en trouverait modifiée, c'est clair.

29. *Ep.* 28, II, 2 (I, 106, 45q. ; *P.L.* 33, 112).

son adversaire, lequel argument n'est point critiquement mieux fondé : l'impossibilité qu'il y aurait à ce que les Septante n'aient pas rendu tout le texte hébreu et rien que ce texte. Car c'est à cela que tendent diverses remarques faites par l'évêque, dont certaines voudraient atteindre l'opposant de plein fouet<sup>30</sup>. Après un travail si remarquable, demande Augustin, travail dû à des interprètes autorisés comme sont les Septante, resterait-il donc quelque chose à grapiller derrière eux<sup>31</sup> ? Les traducteurs juifs qui sont venus ensuite, montrent bien que non, prétend l'évêque, puisqu'ils ne s'accordent pas les uns avec les autres. Or voici que le moine de Bethléem s'en vient à son tour ramasser ce que ni ceux-ci ni ceux-là n'auraient vu ni compris. Le nouvel arrivant serait-il plus fort que tous, plus fort que les Septante en particulier ? Ici Augustin discutait dans l'abstrait pour une part<sup>32</sup>, en logicien du moins, sans bien se rendre compte de la situation exacte. Son adversaire du moment était loin, il est vrai, de la saisir lui-même dans toute sa complexité. Il a fallu l'intervention des modernes pour éclairer le problème et permettre d'envisager que les Septante ont pu connaître un texte hébreu différent de celui que nous lisons, qu'ailleurs ils ont rendu à leur façon le texte existant, en tenant compte du travail de l'Esprit de Dieu sur la communauté juive devant la Bible qu'elle pratiquait. De fait, au fur et à mesure qu'on approfondit aujourd'hui cette question des Septante, l'état des choses apparaît plus complexe<sup>33</sup>, à ce point qu'il serait difficile d'envisager dès maintenant à quelle solution l'on aboutira devant ce problème des traductions grecques de l'A.T., si l'on veut étudier le problème sous toutes ses faces et avec la documentation au complet dont nous disposerions présentement.

Aussi bien ne réclamons point de l'évêque d'Hippone qu'il soit critiquement en avance sur son temps. Saint Jérôme l'était à plus d'un égard sur ce chapitre. Lui, pas. Ces deux derniers motifs le prouvent, qu'il fait

30. *Ep.* 28, II, 2 (I, 106, 2-4 et 106, 9-107, 4 ; *P.L.* 33, 112) ; *Ep.* 82, V, 34 (II, 385, 13-19 ; *P.L.* 33, 290).

31. Augustin ne comprend pas, c'est manifeste, pourquoi il y a divergence entre les Septante et l'hébreu. Il souhaiterait que saint Jérôme le lui expliquât ; *Ep.* 71, IV, 6 (II, 254, 6-8 ; *P.L.* 33, 243). Il maintient finalement cette demande, alors même qu'il a reconnu l'intérêt que nous avons dit aux traductions sur l'hébreu ; *Ep.* 82, V, 34 (II, 385, 10-19 ; *P.L.* 33, 290).

32. Pas entièrement toutefois en ce qui concerne le cas de saint Jérôme. Augustin, nous l'avons dit, était extrêmement attentif aux moindres détails du texte sacré. Aussi avait-il comparé, pour un livre tout au moins, la traduction nouvelle de Jérôme sur l'hébreu et la traduction hexaplaire dudit Jérôme pour ce même livre. Or il avait remarqué des anomalies. Il le signale au moine dans sa lettre 71, II, 3 (II, 251, 2-14 ; *P.L.* 33, 242), en termes malheureusement trop peu explicites pour que nous puissions exactement juger. Il aurait voulu joindre des exemples, afin de se faire mieux entendre ; mais, au moment où il rédigeait la lettre, il n'avait plus à portée de la main la traduction sur l'hébreu. De ce fait il s'est contenté d'une indication générale, sûr que son correspondant verrait aisément de quoi il s'agissait. Nous, nous ne pouvons que l'entrevoir, et bien mal.

33. Cf. la communication ci-dessus mentionnée, que nous avons présentée au Congrès d'Oxford.

valoir au milieu des autres. Ils sont eux-mêmes à ses yeux d'un poids considérable. Les premiers également. Or ceux-ci méritent quant à eux de nous impressionner à notre tour. Ils manifestent combien cet évêque avait le sens « ecclésial », comme on aime à dire de nos jours. Il avait le souci apostolique de tous les chrétiens, même les plus humbles, le souci de leurs réactions, la crainte des chocs possibles qu'ils pouvaient recevoir. Il tenait à les préserver au maximum de ces derniers. Mais il était « d'Eglise » en même temps ; il avait le sens « ecclésiastique ». Devant un problème comme celui-ci, la lecture de la Bible, lecture officielle dans l'assemblée chrétienne, il avait le sentiment que « l'autorité » avait à intervenir, en tenant compte de considérations qui lui sont propres. Parmi celles-ci, l'usage des églises<sup>34</sup>, une coutume qui remonterait aux Apôtres. C'est tout cet ensemble qui réclamait l'attention. Aux yeux de Jérôme, à l'inverse, « la vérité » devait avoir le pas dans cette affaire ; il l'appelait l'*hebraica veritas*. L'hébreu était premier, seul texte « valable » selon lui. L'Eglise le voyait mal. Il fallait le lui montrer *per fas et nefas*. Peut-être en souffrirait-elle pour commencer. Qu'importe, avait tendance à penser Jérôme, si la vérité est là ?

Ainsi se sont heurtés deux saints tous deux entièrement dévoués à cette Eglise pour laquelle ensemble ils travaillaient, en dépit de leurs attitudes plus ou moins opposées. Celle-ci les associe depuis longtemps dans son culte ; elle a fait de tous deux des docteurs. Elle ne pourrait se passer ni de l'un ni de l'autre. Heureuse fin de querelle, et heureux présage pour ceux qui ont eu à supporter ici-bas le contre-coup de désaccords entre chrétiens.

G. JOUASSARD,  
Lyon.

---

34. Notons qu'Origène avait été lui-même très sensible à ce point de vue. Il s'en est même expliqué en termes plus directs que saint Augustin ; cf. la lettre citée à Afrikanos, n. 5, P. G. 11, 60 A, et déjà n. 4, 57 Asq. La lettre, dans ces perspectives, précise ce qu'ont été les grands travaux d'Origène sur l'hébreu, n. 5, *ib.*, 60 Asq. Nous avons dit plus haut en quoi il y avait correspondance avec saint Jérôme pour la traduction des *Psaumes* et quel motif particulier l'explique.